



Travaillons en amont pour contrer la maltraitance envers les aînés

Centre-du-Québec, le 12 juin 2015 – Le Comité d’orientation régional du Plan d’action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées profite de la *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées* pour présenter les actions concertées qui seront entreprises afin d’outiller le milieu à lutter contre la maltraitance envers les aînés. En effet, le Plan d’action régional pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2012-2015 Mauricie et Centre-du-Québec s’est vu bonifié afin d’y inclure deux nouveaux objectifs accompagnés d’actions en conséquence en plus d’être prolongé jusqu’au 31 mars 2017.

En ce qui concerne le premier objectif qui vise à *promouvoir la bientraitance*, les directions de résidences pour personnes âgées seront invitées à ratifier une charte des droits et libertés des personnes plus âgées dans le but de favoriser le bien-être de leurs locataires et ainsi prévenir la maltraitance dans ces milieux de vie. En ce qui concerne le deuxième objectif qui consiste à *diffuser le guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées*, des rencontres, séance d’information et conférences seront offertes gratuitement auprès de différentes clientèles pour ainsi favoriser une meilleure coordination des étapes du continuum de services pour contrer la maltraitance. Ainsi, bénévoles, membres d’associations, intervenants et professionnels seront en mesure de prévenir, repérer et intervenir en situation de maltraitance envers les personnes âgées.

En ce 15 juin, *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées*, les membres du comité d’orientation régional tiennent à signifier qu’il est prioritaire de dénoncer toutes formes et manifestations de maltraitance. Absolument rien ne justifie de porter atteinte à l’intégrité d’une personne âgée. Bénévoles, membres d’associations, intervenants et professionnels ont tous un rôle à jouer. Pour accéder à une ressource qualifiée pour s’informer ou pour dénoncer, composer sans frais le 1 888 489-2287 (ligne Aide Abus Aînés).

Les membres du comité d’orientation régional du Plan d’action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées sont :

